



## S3 de Grenoble

Supplément n° 1 au bulletin N° 202 d'Octobre 2012

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Très  
difficile  
rentrée

### Éditorial

**N**ous venons de connaître, avec la rentrée 2012, l'une des plus difficiles de la décennie. Partout, les effectifs des classes sont surchargés, les heures supplémentaires surabondantes, les compléments de service multipliés... Conjugués à une crise massive des recrutements et aux effets de la mise en place de la réforme des lycées sur les trois niveaux - avec notamment la situation particulièrement inadmissible faite à nos collègues de STI -, ces éléments conduisent à une dégradation particulièrement accrue des conditions d'enseignement. Tels sont les dégâts causés par la politique éducative menée en collège et en lycée ces dernières années.

En faisant de l'Éducation Nationale une de ses priorités, le nouveau gouvernement a suscité une attente importante. De fait, l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels, la décharge de 3 heures pour les stagiaires, l'arrêt du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'annonce de 43 000 postes dans l'Éducation Nationale pour 2013 ( dont 22 100 remplaceront les départs en retraite )... sont des mesures qui étaient attendues. Mais faut-il encore se donner les moyens de recréer rapidement un vivier de candidats.

Si la concertation préalable à la loi d'orientation engagée depuis juillet a montré une amorce

de reprise du dialogue social, de vraies questions demeurent : la phase académique n'a pas été l'occasion de réelles possibilités de participation pour l'ensemble des personnels, ce qui a donné ici ou là le sentiment que des orientations importantes... étaient plus que tracées.

Par ailleurs, si les mesures fiscales engagées donnent des signes de rupture avec la politique du gouvernement Sarkozy, le silence sur la journée de carence dans la Fonction Publique, le maintien du Socle commun et du LPC dans une n<sup>ème</sup> version rénovée, la poursuite de la réforme du lycée et de la casse de la voie technologique, le flou sur l'avenir des CIO ont de quoi inquiéter. La profession s'est massivement dressée contre ces réformes, ce dont ce nouveau gouvernement ne semble pas prendre l'exacte mesure.

Il n'annonce pas non plus de mesures d'urgence pour résorber la crise des recrutements, dont on sait pourtant bien que c'est la clé de toute réforme ambitieuse de l'École. Il faut trouver des formes de pré-recrutements efficaces, mais aussi, ouvrir enfin des négociations sur nos salaires, et concevoir une étape forte de revalorisation de nos métiers et de nos carrières. C'est tout cela, redonner de l'attractivité à nos professions. On ne peut plus se contenter de se payer de mots.

### Mobilisons-nous, faisons-nous entendre !

Dans ce contexte, nous devons nous faire entendre, et peser sur les choix politiques. C'est un enjeu majeur : ils vont dessiner la future loi d'orientation qui conditionnera l'ensemble de la politique éducative des cinq années à venir. Au moment même où s'ouvrent les négociations, c'est à nous de porter nos exigences pour une École rénovée, pour plus de démocratie, pour plus d'ambition pour la jeunesse.

C'est l'objectif même des États généraux du Second degré que le Snes organise à Paris, le 25 octobre, pour que la profession dise haut et fort ses attentes, en présence de la presse et de responsables politiques.

**L'avenir de l'École ne se construira pas sans nous, ni contre nous !**

- Corinne BAFFERT -

# Changement, vous avez dit changement ?

Tribune *École Émancipée*

Pour la grande majorité de nos collègues les conditions de la rentrée 2012 sont encore plus dégradées que celles d'il y a un an : classes toujours plus surchargées, TZR affectés dans les pires conditions, postes à complément de service qui se multiplient, heures supplémentaires imposées, classes à qui il manque des enseignants...

Manifestement, pour nos collègues, le changement ce sera plus tard, peut être...

Quels sont les maigres progrès de cette rentrée ? Abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, refiscalisation des heures supplémentaires, décharge mal fichue de 3 heures pour les stagiaires ( *lorsque celle ci est effectivement mise en place* ) : c'est bien peu ! Par contre, bon courage à nos futur-e-s collègues « *contrats d'avenir* »... Voilà une nouvelle forme de précarité, une de plus... que la majorité U&A du Snes accueille comme une bonne chose !

L'absence de rupture se traduit également sur la question des salaires, alors que le coût de la vie s'envole. Non content d'expliquer que, certes, les salaires des enseignants sont « *indignes* » et qu'au nom de l'austérité budgétaire il est impossible d'y remédier, le ministre pousse la provocation en ajoutant que ceux qui choisissent ce métier le font par « *vocation* » et par pour des raisons financières ! Soyez pauvres et heureux de l'être... Amen !

Non le bilan de cette rentrée n'est pas mitigé, il est catastrophique. Au vu de ce bilan, où même des mesures qui ne coûtaient rien n'ont pas été prises, on sait bien que le minimum du changement indispensable c'est par la lutte qu'il faudra l'obtenir... C'est un message que le Snes et la FSU doivent clairement porter, pour y encourager les collègues et établir le rapport de force nécessaire. Pourtant, le texte voté lors du conseil national évoque à plusieurs reprises les points positifs de la rentrée et dit que les mesures « *vont dans le bon sens* ». Quant à notre « *plan d'urgence* », il est bel et bien mis aux oubliettes.

## Quelle orientation annoncée pour l'École ?

La pseudo-concertation sur l'École a bien peu cherché à prendre en compte l'avis des personnels et de ses syndicats depuis deux mois. Pas beaucoup plus que celui des parents... Quant à celui des élèves... Pourtant, le Snes prétend publiquement avoir eu le sentiment d'être écouté pour la première fois depuis longtemps. À en croire le rapport de la « *concertation* » et la

déclaration de François Hollande, le 9 octobre, nous n'avons pas été beaucoup entendus...

Le rapport lui-même a des côtés sympathiques... « *Pédagogies nouvelles* », « *bienveillance* »... Mais il considère surtout comme acquises les orientations libérales des années passées contre lesquelles nous nous battons. Pas de moratoire sur la réforme des lycées où les enseignements et les emplois du temps qui en découlent sont de véritables usines à gaz tandis qu'on somme les collègues des enseignements techniques industriels de choisir leur nouvelle discipline dans les grands champs de la réforme... Idem pour la réforme des lycées pro malgré son bilan.

L'école du Socle est toujours vantée. Le rapport insiste sur des objectifs qui, nous le savons par expérience, sont des pièges dangereux sans un changement radical dans le projet et les moyens de l'École : polyvalence des personnels, autonomisation, décentralisation... Bref, juste ce qu'il faut pour laisser le gouvernement, derrière quelques annonces-paravent, continuer à mettre en place un projet dont nous connaissons les grandes lignes. L'école du Socle s'organiserait en « *réseaux* » avec l'obligation de travailler ensemble et de se déplacer. Les ECLAIR ont reçu l'aval de Peillon. Le lycée ne sera, de toutes les façons, pas destiné à l'ensemble d'une génération : l'allongement de la scolarité obligatoire est une « *belle proposition mais rien ne sert de fixer des objectifs, même s'ils sont louables, si on sait qu'on ne les atteindra pas.* » [ *Peillon au Café Pédagogique* ]. L'Orientation scolaire est destinée à être noyée dans un grand service public de l'Orientation dévolu aux Régions. Bref, l'État continue à se désengager tout en gardant la notion de contrat d'objectif et de pilotage par le résultat.

Il est donc illusoire d'espérer que la loi d'orientation rompe profondément avec les évolutions des années passées. D'autant que le gouvernement reste, dans son projet éducatif comme dans son projet politique global, dans la ligne libérale de la stratégie européenne de Lisbonne, auquel va s'ajouter le « *traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance* », dit « *pacte budgétaire* ». Dès lors, plutôt que de nourrir l'attentisme de la profession ( *et de se cacher derrière...* ), il est de la responsabilité du SNES et de la FSU de cesser de tergiverser, se préparer à un refus ferme et défendre de manière forte son projet pour l'École et la société.

- Les élus École Émancipée à la CA  
académique de Grenoble -

# SOCIALISTES. ENCORE UN EFFORT POUR ÊTRE DE GAUCHE !

Tribune *Unité et Action*

Après quelques mois de gouvernement, nous pouvons déjà tirer un premier bilan de l'équipe Hollande dont la campagne avait fait lever beaucoup d'espoir dans notre profession notamment.

## GROS ESPOIRS, PETITS GAINS.

Au-delà du changement de ton à l'égard du Snes et de la FSU, il faut mettre au compte de nos mobilisations l'abrogation du décret sur l'évaluation ( approuvé à l'origine par le seul SGEN-CFDT ) ainsi que l'abandon de la RGPP dans l'Éducation Nationale, le Ministre prévoyant 22 100 postes pour le recrutement en 2013. A cela il faut aussi ajouter l'obtention des 3 heures de décharge de service pour les stagiaires.

Évidemment, ces gains sont encore insuffisants au regard des besoins et de nos revendications : si l'Éducation Nationale échappe au dogme du non-remplacement d'un départ en retraite sur 2, ce n'est pas vrai pour la catégorie des COPsy qui reste laminée ; ce n'est pas vrai pour les autres services publics qui vont connaître des coupes inacceptables dans leurs budgets et leurs recrutements. Pour les stagiaires, on est loin du compte.

C'est pourquoi, nous ne devons pas nous laisser bercer d'illusions : les contraintes économiques, le poids des puissances de l'argent et les orientations idéologiques du gouvernement, notamment en matière de système éducatif, constituent des freins à la satisfaction de nos revendications.

## RENIEMENTS ET ORIENTATIONS DANGEREUSES.

Pour mesurer l'écart persistant entre la réalité et les promesses du candidat Hollande, il faut bien évaluer le rapport de forces.

**En matière de conditions de travail**, rien n'a encore été fait pour limiter le recours aux services partagés, à la rentabilisation forcée des TZR, au recrutement des contractuels, en raison sans doute des contraintes du calendrier et du budget voté par la précédente majorité. Mais la menace qui pèse actuellement sur la profession est liée à la modification des rythmes scolaires et à un éventuel zonage des vacances d'été, désiré ardemment par le lobby touristique, qui aboutirait à un allongement de 6 % de notre temps de travail. Dans ces conditions, pouvons-nous rester les bras croisés et accepter une mesure qui alourdirait notre charge de travail sans compensation salariale, qui compliquerait la mobilité des familles et des étudiants et obérerait définitivement l'organisation nationale du Bac sans compter la réduction des délais d'orientation vers le supérieur en raison du raccourcissement du calendrier de l'orientation ?

**En matière de conception du système éducatif**, les attermoissements du ministre qui a refusé de suspendre l'application des réformes au lycée, qui impose les changements de disciplines aux collègues de STI ou qui ne supprime ni le LPC ni le Socle commun, sont révélateurs d'une conception de l'Éducation Nationale que nous sommes loin de partager. Dans le même temps, d'autres organisations syndicales, comme le SGEN ou l'UNSA, pourtant minoritaires dans le Second degré, autoproclamées « pôle réformiste », se présentent comme interlocuteurs privilégiés du Ministère et avancent leurs pions. Pour s'en convaincre, il suffit de lire entre les lignes du rapport sur la refondation de l'École : la fluidification des parcours Primaire-Collège cache en fait des « réseaux du Socle » avec redéfinition des champs disciplinaires, retour du prof polyvalent, réduction des horaires, sans compter le maintien du Livret personnel de compétences.

**En matière de salaires**, si le Ministre reconnaît la faiblesse des rémunérations des enseignants, il n'envisage rien sinon le développement des régimes indemnitaires. Cela ne peut remplacer une revalorisation indispensable du point d'indice, pour des raisons évidentes de justice sociale mais aussi pour développer l'attractivité de nos métiers.

## LE DOGME DU MOINS D'ÉTAT.

Si l'on dépasse le strict cadre de nos métiers, on peut constater que ce sont les mêmes schémas idéologiques qui sont à l'œuvre aujourd'hui comme hier. Ainsi, conserver la réforme

Chatel des lycées en l'état, c'est accepter la casse des sections technologiques, le développement de l'autonomie des EPLE et du pouvoir des chefs d'établissement et, à terme, le démantèlement du caractère national de l'Éducation. Le plus révélateur de cette politique qui ne veut pas dire son nom ni ses objectifs, c'est la signature par le gouvernement d'une déclaration commune avec l'Association des Régions de France préconisant le transfert pur et simple aux Régions des infirmières scolaires ou de la chaîne Formation-Orientation, ce qui de facto privera les élèves de la présence et de l'expertise des COPsy.

Force est d'établir le même constat en matière de politique industrielle : malgré les gesticulations du ministre du Redressement productif, les salariés restent victimes des plans sociaux sans qu'aucun frein ne soit mis par la loi aux appétits financiers des entreprises. L'épisode récent des Pigeons devant lesquels le gouvernement a capitulé avant même de livrer combat est symptomatique de la faiblesse des convictions de l'équipe socialiste dont l'un des premiers actes politiques a été de se rendre en cortège à l'université d'été du MEDEF.

## COMBATTRE LE CHOIX DE L'AUSTÉRITÉ.

Sur le plan économique et social, ce gouvernement a fait le choix de l'austérité qu'il a sacralisé en ratifiant par la voie parlementaire le TSCG européen. Cette orientation, justifiée au nom de l'aggravation de la crise, s'est déjà traduite en coupes budgétaires, en gel salarial et annonce le transfert prévisible d'une partie des cotisations patronales vers la CSG, guère plus juste que la TVA dite sociale décriée par le candidat Hollande. Ce credo des partisans de l'austérité, fût-il maquillé en « justice pour tous », interdit toute politique de relance au nom de la baisse obligatoire des dépenses publiques supposée libérer les forces du marché. Pour ne pas allonger la liste, on ne parlera pas de la taxation supplémentaire imposée aux retraités ou des coupes dans le budget de la Sécurité Sociale.

De ce fait, le Snes risque de voir sa stratégie mise en difficulté car ces choix politiques peuvent rendre moins crédibles nos revendications en matière de salaires, de Services publics, de retraites et de protection sociale.

C'est pourquoi, le premier de nos combats syndicaux est de convaincre nos collègues de la possibilité de l'émergence de politiques alternatives, en popularisant les analyses de la FSU et celles des Économistes Atterrés. Même si nous savons que les États ne pourront pas rester toujours fortement endettés, encore faut-il rappeler que l'essentiel de la dette publique est due à la baisse des impôts, aux effets de la crise depuis 2007 et que la « Règle d'or » est une absurdité économique.

## RECONSTRUIRE UN NOUVEAU RAPPORT DE FORCES.

Mais dans ce contexte, la réaction des salariés demeure difficile et elle ne peut que se construire progressivement. Dans un premier temps, le Snes et l'ensemble de la profession doivent sortir de la relative neutralité qui a présidé à leur attitude en ce début d'année. Il y a urgence à intervenir dans le domaine de l'Éducation si nous ne voulons pas voir s'imposer des orientations refusées par la majorité et survenues par des organisations minoritaires. Si nous disposons des États Généraux du Second degré comme premier outil, il est impératif de peser rapidement, de manière plus forte et plus visible, sur la politique éducative ; n'ayons pas d'illusions : nous n'obtiendrons pas d'avancées significatives sans mobilisations à l'image de celles de 1989 qui ont permis une revalorisation de nos métiers et une démocratisation du système scolaire.

Notre responsabilité syndicale est bien de partir des préoccupations quotidiennes des travailleurs et de montrer qu'au-delà de leurs spécificités, elles sont celles du public comme du privé parce qu'elles touchent aux questions centrales du pouvoir d'achat, du statut du salarié et de la réduction des inégalités. Cela ne sera possible que si nous jouons la carte de l'unité revendicative avec les autres organisations.

Il est temps maintenant de passer aux travaux pratiques pour imposer le changement que nous voulons.

**Osons la mobilisation !** - Jean-Louis MOLLARD -

# Beaucoup de bruit pour rien, Shakespeare

Face aux conditions de rentrée catastrophiques, la section académique du Snes a demandé une audience au Recteur dès les tout premiers jours de septembre. Après plusieurs reports, le Recteur a fini par nous recevoir le 2 octobre, pour évoquer les problèmes liés à la rentrée. Il était temps. Après deux bonnes heures d'échange, force est de reconnaître que les craintes que nous avions en arrivant sont renforcées.

En effet, après 5 années de casse délibérée, la pénurie d'enseignants ne peut plus être dissimulée. La multiplication des compléments de service, l'inflation démesurée des heures supplémentaires, les effets des réformes créent des conditions d'exercice parfois infaisables. En bout de course, les collègues sont sommés (*pressions managériales à l'appui*) de se débrouiller pour gérer l'inextricable.

À cette rentrée, s'est ajoutée la mise en place des 3 heures de décharge pour la formation des stagiaires, et la gestion que lui a réservée le rectorat. Il n'a en effet consenti à mettre en œuvre cette mesure que tout à fait fin août, transformant bien souvent ces heures poste en heures supplémentaires et mettant ainsi le feu aux poudres en désorganisant les services prévus, multipliant les pressions sur les collègues, stagiaires compris, pour imposer ces heures alors que les limites du raisonnables étaient bien souvent déjà franchies depuis le mois de juin,

et cela, à la veille de la rentrée.

Nombre d'élèves de notre académie, de collègues, n'ont pas fonctionné avec un emploi du temps fiable et complet avant début octobre.

Mais les « réponses » qui nous sont faites laissent entendre que tout va bien, que les problèmes sont gérés, ou en cours de traitement. C'est bien là que notre appréciation diverge, et que la question de savoir s'il y a encore un pilote se fait pressante.

Les réponses sont vagues, « *On devrait trouver un moyen de prévenir les TZR de leur affectation dès la fin des commissions* » ( 13 juillet et non fin août ), « *On va se pencher sur les cas difficiles* », « *Les collègues de STI auront 10 jours de délais pour choisir leur discipline de reconversion* », « *Les COPsy vont se voir accorder l'audience spécifique qui était demandée* », et les IPR de Lettres prient - via la liste de diffusion Lettres - les collègues qui auraient été contraints de partager une classe entre 2 collègues pour ne pas crouler sous les heures sup de se faire connaître. Il est vrai que c'est une situation ponctuelle que nous avons dénoncée, qui s'est déjà produite, et qui a choqué le Recteur : « *aberration pédagogique* ». C'est bien le moins !

Dans l'académie non plus, le changement, ça n'est pas pour maintenant.

- Corinne BAFFERT -

## New Public Management au Rectorat de Grenoble

Le Recteur se félicite d'avoir atteint son objectif pour cette rentrée : un enseignant devant chaque élève. Il y a sans doute le nom d'un professeur pour chaque discipline sur chaque emploi du temps d'élève. Mais regardons d'un peu plus près de quelle façon l'utilisation des « *ressources humaines* » impacte les collègues :

- o Un collègue nommé sur deux établissements distants de 45 km ( *soit un complément de service illégal* ), sans véhicule personnel, demande une révision d'affectation. Pour toute réponse, il reçoit une mise en demeure de rejoindre son affectation. Il a donc été contraint pour rejoindre le deuxième établissement de prendre le train puis son vélo pour effectuer 14 km sur une route nationale empruntée par de nombreux poids lourds.
- o Plusieurs collègues sur deux établissements distants de 30 à 45 km ( *soit en complément de service illégal* ), se voient remettre des emplois du temps comportant 30 minutes de pause méridienne pendant lesquels ils sont censés changer d'établissement et, accessoirement, se restaurer.
- o Quand un collègue envisage de démissionner suite aux conditions de travail qu'il subit ou pour un choix personnel, il arrive qu'aucun entretien ne soit accordé. Ce n'est qu'une ressource de moins...

On peut ajouter à cela le mauvais fonctionnement des services médico-sociaux au Rectorat et dans les départements. En effet, les conditions de travail et d'emploi des médecins et des assistantes sociales sont telles qu'il est impossible de recruter des personnels de façon pérenne, ce qui prive encore les collègues de réponses nécessaires.

Placés dans des conditions de travail illégales et ingérables, nos collègues se retrouvent seuls et sans réponse à leurs demandes. Une gestion « à la France Télécom » s'est-elle installée au Rectorat ?

De manière générale, dans l'étiquette apposée sur la porte : « *Direction des Ressources Humaines* » au Rectorat de Grenoble, l'adjectif semble relever du pur affichage, et les personnels se demandent, au vu des traitements qui leur sont faits, où peut bien se loger la considération de l'humain.

Si vous vous trouvez dans une situation difficile, ne restez pas isolé-e, informez-nous.

- Anne DORTEL et Bernard OGIER-COLLIN -

# HARO SUR LE ( PIGEON ) RETRAITÉ

Au lieu de dénoncer l'évasion fiscale organisée au sein de l'Europe même, et pas seulement dans les principautés d'opérette ou les petites républiques bananières, au lieu de pointer les milliers de sociétés « françaises » qui en usent et de chiffrer les milliards d'euros qui sont ainsi perdus pour le budget de la France, pour le financement de ses services publics, de son système de protection sociale et de ses retraites en particulier, La Cour des comptes, par la voix de son Président Didier Migaud, propose d'augmenter les impôts des retraités. Des retraités qui, en 2011 percevaient en moyenne 1194 euros brut par mois, avant ponction de la CSG, de la CRDS, de la complémentaire Maladie indispensable, et dont un million vivaient sous le seuil de pauvreté. La Cour préconise donc l'appauvrissement des retraités en supprimant l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt direct ( *ce qu'il en reste car il s'applique à un plafond de revenus très modeste* ), en supprimant l'exonération d'impôts des majorations de pension pour trois enfants et plus, en augmentant la CSG pour aligner le taux appliqué aux retraités sur celui des actifs, ... Notons au passage que la Cour n'hésite pas à sortir de son rôle lorsqu'elle prend des positions politiques partisans : sur la base d'un constat douteux selon lequel la situation financière des retraités serait aujourd'hui plus favorable que celle des actifs, elle aurait pu choisir de recommander l'amélioration de la situation financière des actifs, par l'augmentation des salaires par exemple. Mais elle a pris une autre option tout en alimentant une confusion constamment entretenue dès lors qu'il s'agit de présenter les retraités comme des nantis qui écrasent sous les « charges » les actifs aux faibles revenus : confusion entre pensions de retraite et revenus des retraités. Car dans les revenus, vous pouvez aussi cumuler les quelques centimes d'intérêts de votre livret d'épargne, les loyers de vos nombreuses propriétés, les dividendes de votre portefeuille d'actions, d'obligations, les bénéfices que vous réalisez en revendant vos œuvres d'art et vos antiquités,...

## CSG ( Contribution Spéciale Gogos )

Arrêtons-nous donc sur la CSG car il paraît nécessaire de réfléchir à nouveau sur cette question à l'occasion, en particulier, du prochain congrès de la FSU. Une réflexion qui s'inscrit dans la réflexion plus globale sur la fiscalité.

Cet impôt à la source a été mis en place par un certain Michel Rocard et sa création avait été rejetée par les organisations syndicales de salariés majoritaires. Le SNES et la FSU continuent d'être opposés à ce dispositif qui remplace pour une part ( *de plus en plus*

*grande* ) les cotisations des employeurs pour l'assurance-maladie. L'un des arguments ( *peut-être le seul ?* ) rabâché par les partisans de la CSG est qu'elle permet de faire contribuer tous les revenus, et pas seulement les salaires, au financement de la Sécurité sociale. Cependant, si tel avait été le but, il aurait été plus simple de décider que l'on allait prélever sur les revenus non salariaux le même pourcentage que sur les revenus salariaux pour ce financement et la question était réglée. Si l'on fait un bilan aujourd'hui, on constate que ces revenus non salariaux ne sont toujours pas mis à contribution, comme les revenus salariaux, mais que si vous avez quelques centimes d'intérêts de votre livret d'épargne, alors on les ampute de la CSG. Si vous avez des revenus de locations, ou des dividendes, on les ampute aussi ( *il y a des exceptions* ), mais, d'une part, vous avez la possibilité d'augmenter vos loyers pour faire payer le locataire ( *surtout dans un contexte d'offre de logements aussi tendu* ) et, d'autre part - et c'est là que se situe la grande arnaque - les gouvernements successifs exonèrent de plus en plus les entreprises de cotisations sociales, ce qui n'est rien d'autre qu'une baisse des salaires pour tous, et ce qui ne va pas au salaire va regonfler les dividendes des actionnaires : on vous redonne d'une main au-delà de ce que l'on vous a pris de l'autre.

Autre intérêt de la CSG, pour le gouvernement, déjà souligné ici : avant la CSG, les retraités ne payaient pratiquement pas de cotisation sociale parce que la pension de retraite étant elle-même de la cotisation sociale redistribuée, il n'y avait pas lieu de prélever des cotisations sur les cotisations. Mais la CSG est un impôt : aujourd'hui, même ceux qui le niaient lorsqu'ils la mirent en place le disent et ils envisagent même de la fusionner avec l'impôt sur le revenu. Les retraités paient des impôts comme tout le monde ( *et même plus* ), ils n'échappent pas à la CSG, ni à la CRDS et par ce seul levier, ils ont perdu environ un mois de pension. Mais la Cour trouve que ce n'est pas assez.

## Sauvons la finance !

Si les revenus autres que ceux de la pension sont importants pour certains retraités, et bien qu'ils soient déjà soumis à l'impôt ( *normalement* ), la Cour aurait pu proposer de les taxer un peu plus, suivant un barème progressif, ... L'« avantage » de l'augmentation de la CSG, c'est qu'elle frappera aussi celui qui n'a que sa pension et ses quelques centimes sur son livret d'épargne. Il faut bien que tout le monde contribue au renflouement des spéculateurs financiers pour qu'ils puissent continuer à spéculer !

- Jean-Claude LAMARCHE -

## Après la réforme STI 2D, on « réforme » aussi les enseignants de STI..

Depuis les projets de réforme de la filière STI nous n'avons eu cesse, dans l'académie de Grenoble, d'informer l'ensemble des collègues et de construire, ensemble, les actions nécessaires pour s'opposer aux projets ministériels tout en popularisant les propositions du SNES.

Après plusieurs « stages Lycées » animés par Thierry Reygades, un collectif académique, sous l'impulsion de collègues de STI de l'académie et de Jacques Fogliarini, a multiplié les initiatives, les conférences de presse et les actions afin de proposer d'autres alternatives à la réforme des enseignements techniques. Plusieurs d'entre nous ont participé à des colloques nationaux en lien avec les milieux industriels et ont contribué à définir, avec le niveau national et les autres responsables académiques, les positions nationales du SNES.

La réforme STI 2D a été imposée par le gouvernement précédent sans que nous ayons pu faire échec à ces projets. Avons-nous su faire participer suffisamment les collègues ? Nos actions ont-elles été à la hauteur des menaces qui pesaient sur la voie technologique et les formations de nos élèves et de nos étudiants ? Alors que le tissu industriel se délélite, cette perspective délétère est renforcée par le choix d'abandonner toute formation adaptée au développement de la production industrielle en France. Ces choix participeront donc, par la disparition des personnels qualifiés, à l'amplification des délocalisations et des pertes d'emplois. Si ces choix ne sont pas remis en cause, ils rendront impossible toute politique de ré-industrialisation !

La réforme se met en place sans enthousiasme dans nos lycées, sans formation suffisante et sans le matériel nécessaire. Des collègues choisissent d'abandonner les enseignements techniques et de changer de discipline. D'autres anticipent les menaces de suppressions et partent en Technologie en collège. Dans le même temps les sollicitations que nous avons faites aux responsables régionaux qui ont financé, depuis des années, des millions d'euros de matériel ( *obsolète avec la réforme STI 2D* ) sont restées sans réponses. Parmi tous les « décideurs » ( *Ministère, Région, chambres patronales,...* ), la mise en place d'un enseignement essentiellement virtuel et coupé de toute mise en œuvre pratique et expérimentale ne semble poser aucun problème pour, soit disant, former des techniciens compétents !

Par un décret ministériel du 27 juin 2012, le nouveau gouvernement a fait le choix de poursuivre la réforme Chatel et de faire passer la nomenclature des disciplines techniques industrielles de 42 à 4 en les regroupant avec la technologie collège. En clair, tous les collègues doivent changer de discipline avant le 12/10 afin, nous dit-on, de participer au mouvement de mutation ! Dans notre académie cela correspond à aligner les 750 collègues de STI sur la situation du seul stagiaire du nouveau CAPET SIN ...

Suivant les consignes ministérielles, le Recteur a convoqué, mardi 25 / 09 à 14h30, « un groupe de travail relatif à

*l'évolution des nomenclatures et du changement de discipline des enseignants de STI. »*. Dans le même temps, le SNES appelait à un rassemblement devant le rectorat et une trentaine de manifestants de plusieurs lycées techniques se sont rassemblés devant le rectorat pendant la tenue du GT.

Les membres de la FSU présents à ce GT ( *5 FSU-2 SGEN - Aucun document n'avait été fourni au préalable* ) ont réclamé le report de cette mesure et l'abrogation du décret ministériel du 27 / 06 compte tenu des difficultés de mise en place de la réforme STI 2D, des problèmes de formation et de l'insuffisance ou de l'inadaptation du matériel. Nous avons également marqué notre surprise face au calendrier irréaliste puisque les réponses des collègues au pré-positionnement des inspecteurs devaient être retournées pour le 5 / 10. Entretiens le ministre a décidé de repousser cette date au 15 / 10.

Nous avons été face à une administration rectorale qui s'est mise en ordre de bataille pour appliquer le décret ministériel et qui souhaitait simplement recueillir nos avis avant de lancer la procédure qui, à l'évidence, était en préparation depuis les premiers jours de la rentrée.

Il est évident qu'il faut faire revenir le ministre sur ces choix en montrant notamment qu'il n'y a aucune urgence à ces changements de disciplines autoritaires. La pétition nationale, signée à ce jour par environ 5000 collègues, est un moyen d'y parvenir.

### Mais il faut, bien sûr, aller au-delà.

- ▶ Dans les lycées la résistance s'organise et des refus collectifs de répondre aux propositions des IPR se mettent en place.
- ▶ Les IPR sont fortement interrogés lors de leurs visites dans nos lycées.
- ▶ Des délégations sont reçues par les IA.

### Nous devons également :

- ▶ saisir le DRH et les IPR pour exiger des entretiens individuels.
- ▶ alerter les collègues des autres disciplines que la démarche employée en STI risque d'être un ballon d'essai généralisable à l'ensemble du Second degré : regroupement Technologie-SVT-Physique, Français-Histoire-Géographie, ensemble des Langues vivantes.
- ▶ marquer notre opposition, lors de la signature des VS, en refusant les HS.
- ▶ informer les parents et interpeller les élus.
- ▶ **En arriver à une action d'ampleur nationale de façon à imposer au ministre de revoir l'ensemble de sa copie pour qu'enfin la réforme de la voie technologique réponde à l'enjeu du « redressement productif » du pays**

- Jacques FOGLIARINI, Michel LOMBART,  
Thierry PRIS -

# VOUS AVEZ DIT CONCERTATION ?

Le rapport, faisant suite à la concertation lancée par le Ministère de l'Éducation Nationale le 5 Juillet, a été présenté à la presse le 5 octobre. En ce qui concerne le service public d'Orientation, **la régionalisation est annoncée et des transferts sont préparés.** Ce sujet a fait débat, des divergences importantes sont apparues et pourtant le rapport n'en retient rien.

Comment s'en étonner puisque bien avant la fin de la concertation ( *le 12 septembre* ) le Premier Ministre a signé un accord avec l'Association des Régions de France ( *ARF* ) dans lequel il s'engage à donner aux régions le pilotage et l'animation territoriale du Service Public pour l'Orientation ( *SPO* ). L'ARF revendique le pilotage de la chaîne Orientation / Formation / Emploi.

Le raisonnement est simple : la région pilote les politiques d'emploi, la formation permettra de former les jeunes pour ces emplois et le SPO orientera ces jeunes vers ces formations. C'est une théorie adéquationniste qui n'est soutenue par aucun économiste et dont on se demande pourquoi elle ne donne pas plus de résultats avec le public adulte ( *public pour lequel la région a toutes les compétences* ).

Un certain Raffarin en 2003 avait déjà tenté le transfert. La profession s'est mobilisée et y a fait obstacle. Aujourd'hui, c'est un gouvernement de gauche qui renonce à une de ses missions régaliennes. En effet, la politique d'Éducation sera de fait assujettie aux besoins économiques locaux avec une telle transformation de gouvernance.

Comment l'État pourra-t-il faire valoir des objectifs de développement de certaines filières, de certains niveaux de qualification ?

Le rapport reconnaît les inégalités entre les Régions pour les dépenses d'Éducation. Pour autant, il n'en conclut pas qu'il serait prudent de renforcer la politique éducative au niveau national afin d'assurer une plus grande égalité devant l'Éducation.

Le SNES / FSU est intervenu pour rappeler l'existence de professionnels ayant des formations spécifiques, aux cotés des enseignants, de leur rôle dans les cellules de veille et dans le suivi des élèves. Il n'en reste rien dans le rapport, ni sur le handicap, ni sur l'aide aux élèves en difficultés. La démarche éducative de construction et d'appropriation de l'Orientation ne fait aucune place aux COPsy. Les missions des enseignants s'élargiraient selon un modèle d'enseignant référent tel qu'il existe dans les pays anglo-saxons. Aucune différenciation des besoins des élèves et de la nécessité d'y répondre de manière spécifique n'apparaît.

Le CIO n'est pas évoqué, en creux il est mis sur le même plan que les autres dispositifs. Mais le service public de l'Éducation nationale n'est pas un dispositif, il dispose d'un réseau de CIO, au maillage dense et bien identifié.

## Et maintenant ?

F. Hollande a présenté le rapport, V. Peillon annoncera au CSE ce qu'il en retient. Ces axes serviront de base à la rédaction du projet de loi communiqué fin octobre. Il y aura des négociations mais les décisions semblent déjà bien arrêtées. Le SPO est au carrefour de dossiers importants tels que l'emploi et la décentralisation, il s'accompagne d'une autre conception du système éducatif dessaisissant l'Éducation Nationale de la maîtrise de sa carte de formation.

**Seule une mobilisation de tous pourra infléchir ces décisions.**

- Frédérique PÉNAVAIRE -  
- Responsable académique SNES / FSU COPSY et DCIO -

# Service Public d'Orientation - Processus de labellisation

## Les dossiers en cours dans l'académie de Grenoble

Le SNES / FSU considère que la labellisation des services d'Information et d'Orientation de l'EN n'a pas de sens dans la mesure où ce sont des services publics avec des missions nationales, un recrutement national et, par conséquent, l'assurance pour les « usagers » du niveau de qualification et de formation des personnels.



Un premier dossier a été validé par le Comité stratégique de la ZTEF « Drôme des Collines » puis par la commission « Orientation - Insertion » de la Région ; un deuxième est en cours, celui de Chambéry. Nous constatons, dans ces dossiers, les dérives que nous avons à plusieurs reprises évoquées. En effet :

□ le Préfet a engagé les responsables des réseaux AIO ( Accueil Information Orientation ) à répondre à un appel à candidatures. Or, il se trouve que des organismes de formation font partie des structures AIO.

Nous avons soulevé cette difficulté, ainsi que le risque de voir labellisés des organismes qui soient à la fois organismes d'Orientation et de formation. Le CSAIO et le DGS, lors d'une audience, s'étaient voulu rassurants. La sous-commission « Orientation - Insertion » prépare le travail, les CSAIO y seront présents donc nous n'avons pas d'inquiétude à avoir...

Or le premier dossier examiné par cette commission a été validé alors que des organismes ne respectaient pas le cahier des charges ( arrêté du 5 mai 2011 ). Seuls le CIO et Pôle Emploi répondent au cahier des charges. Dans ce dossier, les organismes demandant la labellisation sont très éloignés du domaine de l'info-conseil, les moyens humains mis à disposition sont insuffisants et la compétence de ceux-ci n'est pas avérée.

□ On nous a expliqué que le SPO assurerait une information au plus près des territoires ( *inégalité devant l'accès à l'information* ). On a bien le sentiment, aujourd'hui, en regardant le contenu des dossiers, que le fait d'afficher la présence de points AIG sur l'ensemble du territoire prévaut sur la qualité du service rendu et que les dossiers doivent être validés coûte que coûte., y compris avec des organismes qui n'ont rien à voir avec l'Orientation ( *communauté de communes, M.J.C....un vrai inventaire à la Prévert* ) et qui ne répondent pas au cahier des charges.

□ La confusion permanente entre le SPRF AIG ( Région ) et le SPO ( État ) laisse la place à la Région pour le pilotage du dossier SPO , sans que celle-ci se préoccupe du respect ou non du cahier des charges. Comme nous l'avons prévu la sous-commission ne fait qu'entériner l'avis du Comité stratégique.

### Le SNES demande donc :

■ qu'un accord-cadre régional entre EN, Missions locales et Pôle Emploi soit défini et présenté au CCREFP , accord dans lequel seraient rappelés les missions et les statuts de chacun et auquel devraient se conformer toutes les conventions locales. ( Ref. PACA )

■ que soit précisée dans l'accord-cadre la différence entre public en formation initiale et public adulte.

■ que le premier cercle des « organismes » se limite aux CIO, Missions locales et Pôle Emploi

■ que le directeur de CIO reste le seul responsable de l'organisation du CIO et de son fonctionnement et que le programme d'activité du CIO reste prioritaire à toute commande de la structure labellisée.

- Frédérique PéNAVAIRE -



## ~ Mouvement inter-académique ~

### Notez bien !

Le B.O. " **Mutations 2013** " devrait paraître le jeudi 8 novembre ( *durant les vacances* ). Le serveur pour la saisie des demandes de mutations ouvrira probablement du jeudi 15 novembre ( *au retour des vacances* ) jusqu'au mardi 4 décembre.



## LIVRET DE COMPÉTENCES : SIMPLIFICATION, PIÈGE À...

« *La fin du poinçonneur des Lilas* » titrait *Le Monde*, le 3 octobre. Il n'est pas commun que le quotidien du soir tire à boulets rouges. Mais là ! nous pourrions citer tel quel cet article. De quoi est-il question ? De la énième version du Livret personnel de Compétences (LPC) qui doit évaluer le Socle commun de connaissances et de compétences ( *on a oublié les connaissances au passage* ) instauré par la loi d'orientation Fillon, défendue bec et ongle par l'UNSA et le SGEN. Empêtré dans ce bazar, le ministère cherche, pour défendre le Socle commun, à simplifier le LPC pour essayer qu'il soit un peu plus rempli, réponse au rapport de l'Inspection générale qui pointait « *le caractère regrettablement disparate de la mise en œuvre ( du Livret ) selon les académies et les établissements* », et insiste sur « *le grand inconfort de travail pour les professeurs* ».

Quel est le signal pour la profession ? On simplifie le travail pour les enseignants et les chefs d'établissement ( *les pauvres qui cochent à-tout-va pour avoir des statistiques présentables* ). Comment ? En validant la majorité des élèves sans regarder... ou simplement leurs moyennes : « *Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières, l'attribution du Socle repose uniquement sur la validation des sept compétences, sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du Livret personnel de compétences.* » Et puis, pour les autres élèves, on ne regarde plus les 97 items, mais les 26 domaines. Ensuite, libre à chacun de valider les compétences à sa sauce ( *Combien de domaines pour valider une compétence ?* ). Le jury du DNB pourra encore mettre bon ordre là-dessus, etc... Enfin, la nouvelle application sera normalement disponible dans la première quinzaine de décembre 2012 ; tout ce qui sera fait avant... Le pire est que cela a été réfléchi et publié au BO.

Le ministère pense, qu'avec des ciseaux, la grogne va s'arrêter et que les parents vont adhérer. Si le président de la FCPE signe une lettre ouverte au ministre, avec l'UNSA et le SGEN, demandant une refonte du LPC, le ton et le vocabulaire de la motion adoptée par le congrès de la FCPE demandant le retrait du LPC est bien différent : « *Le LPC s'inscrit dans une logique de gestion de la scolarité des élèves à la façon «managériale» des entreprises* ». Éternel conflit entre un président et la base qu'il est censé représenter ? Notre ministre devrait regarder, parmi ses interlocuteurs, qui ils représentent. *Le Monde* n'a pas été dupe. À l'opposé de nos collègues du pays des jouets habitués à courber l'échine dans les salons du ministère, les témoignages montrent ce qui se passe sur le terrain : « *On a dû s'y mettre à plusieurs pour décoder les formulations alambiquées, témoigne la directrice de l'école de Cheny, alors, honnêtement, je doute que dans une ZEP comme la nôtre, les parents d'élèves en retirent quoique ce soit.* » ; « *Même simplifié, ce Livret est totalement déconnecté de la réalité de la classe* » ; « *Un fonctionnaire doit « fonctionner », comme on dit... Mais on est nombreux, ici, à douter de son utilité, et à regretter la surcharge de travail qu'il occasionne.* », jusqu'à la reprise des consignes du SNES-FSU comme forme de résistance « *Nous validons toutes les compétences, indistinctement, pour tous les élèves* ».

Le point sur les textes : [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu) / **Métier / Lycée-Collège**

P.S. L'année dernière, à propos de l'évaluation en fin de Cinquième pour laquelle V. Peillon est resté frileux dans la *Lettre aux personnels de l'Éducation nationale* – « *Nous tirerons les conclusions de l'évaluation nationale de fin de 5<sup>ème</sup>, expérimentée en 2011-2012, avant une éventuelle généralisation* ». -, un collègue écrivait sur une liste de diffusion du SNES : « *J'ai cependant décidé que je n'organiserai pas cette évaluation dans mes deux classes, même si je suis le seul du collège à agir ainsi. Cela fait des années qu'entre nous, nous râtons, nous mettons en cause ce qu'on nous impose et, pourtant - parce que nous avons une conscience professionnelle chevillée au corps, que la réussite des enfants passe avant tout - nous finissons par plier, par accepter malgré tout, en trouvant de plus ou moins bonnes raisons. Pour moi, ce coup-ci, c'est non.* »

**À amplifier !**

- François LECOINTE -

## Drôle de climat.

Depuis plusieurs années maintenant, nous faisons le choix de réunir la CA et les S1 ( *en Conseil syndical académique ou CSA* ) au plus près de la rentrée, de façon à diffuser les informations, à apprécier la situation à partir des établissements, et à construire au plus vite les mobilisations pour obtenir des améliorations.

Cette année, cette rentrée, marquée du sceau Chatel, est certainement la plus mauvaise de la décennie : elle conjugue les effets des réformes en cours avec le résultat des purges drastiques subies par L'École, et le Second degré en particulier. Et cela, dans un contexte de changement gouvernemental qui suscite beaucoup d'attentes, même s'il n'y a guère d'illusions. L'engagement pris, de faire de l'École la priorité, a rompu avec les choix du précédent gouvernement et généré de l'impatience. Personne ne comprendrait que cet engagement ne soit pas tenu.

C'est dans ce contexte de rentrée catastrophique et d'attente lucide, que les débats se sont engagés.

## INTRODUCTION

*Le Conseil syndical a réuni près de 60 participants, membres de la CA ou secrétaires de S1. Il s'agissait, dans cette semaine de la rentrée, de préparer la reprise de contact avec nos collègues et la réalité de nos établissements, mais aussi de préparer le Conseil National des 11 et 12 septembre.*

### Contexte

La rentrée connaît un discours récurrent sur le coût de travail, sur la nécessité de diminuer les dépenses publiques... Les prochaines semaines vont être déterminantes sur la question du Traité européen. La FSU devra occuper toute sa place dans la mobilisation contre ce traité. La politique éducative dépendra du budget, et donc de la politique européenne.

### EN et Second degré

Le constat d'une véritable rupture avec le quinquennat précédent se fait attendre. Dans le domaine de l'Éducation, la concertation qui a débuté en juillet doit aboutir à une nouvelle loi d'orientation. Le ministre semble attentif à la parole du SNES qui représente plus de 50 % de la profession. Le SNES doit prendre toute sa place dans cette concertation car la discussion de la loi et son application risquent d'être très rapide, le ministre voulant que la rentrée 2013 soit une rentrée Peillon, et non Chatel. Les États généraux du Second degré initiés par le SNES doivent être une première étape de notre mobilisation. La Section académique organise le 18 octobre un stage syndical pour faire la synthèse académique.

Dans ce cadre, les questions du temps de travail et des rythmes scolaires, de nos salaires, des stagiaires et des recrutements sont primordiales.

### La situation dans notre académie

#### **François Lecointe, secrétaire général adjoint**

La rentrée des **stagiaires** s'est déroulée le 28 août dernier et nous avons aujourd'hui plus d'une centaine de contacts. Tous les stagiaires, à part quelques exceptions ( *stagiaires qui sont en prolongation et qui n'ont plus de formation, certifiés lauréats de l'agrégation interne* ) ont une décharge de 3 heures pour les agrégés et certifiés, 6 heures pour les CPE et professeurs-documentalistes. Cependant, alors que le SNES, le SNEP et le SNUEP n'ont pas cessé de rappeler qu'il fallait anticiper cette situation dès juin dernier, rien n'a été fait avant les vacances. Les stagiaires ont donc reçu des arrêtés avec des services de 18 heures et la Division des Moyens a dû finir de revoir la liste des supports au plus tôt le 27 août. Cela signifie que, lors de la prérentrée, des établissements ne savaient pas encore comment allait être compensée cette décharge ( *HP ou HSA* ) et que des élèves seraient

sans prof à la rentrée. Pour exemple, la DIPER E ne pouvait pas nous renseigner cette semaine-là sur les stagiaires car la Division des moyens n'avaient pas transmis les informations.

Il faut donc accueillir les stagiaires syndicalement, faire remonter les contacts et questions à la Section académique. Par ailleurs, nous serons présents aux temps forts de leur formation et nous allons essayer de tenir une présence continue à l'IUFM de Grenoble.

#### **Cyril Borel, secrétaire académique**

La situation des **TZR** se révèle catastrophique à cette rentrée. Les TZR affectés lors du GT du 13 juillet n'ont été avertis, à cette date, que par le SNES. Des suppléances se font avec une multiplicité de compléments de service. Il nous faut être extrêmement vigilant sur les dates des arrêtés qui conditionnent l'octroi des ISSR. Enfin, le Rectorat continue son offensive pour essayer d'imposer une bivalence pour les TZR de Sciences physiques en les invitant à une pseudo-formation en Mathématiques pour pallier la carence de TZR dans cette matière ( *des postes de TZR ont été supprimés lors du mouvement de mathématiques en juin* ).

#### **Gabriel Émery, secrétaire académique**

En ce qui concerne les **contractuels**, moins de 10 % ont été l'année dernière éligible au CDI. À cette rentrée, il y a beaucoup de cas de non-affectation. Il n'existe pas de contrôle des affectations et nous observons des situations aberrantes : des nouveaux contractuels sont affectés sur des temps pleins quand des anciens attendent une affectation ; les affectations sont de plus en plus morcelées.

#### **Anne Dortel, secrétaire académique,**

rappelle qu'il est de plus en plus difficile de travailler avec les services SMS et de la DRH du Rectorat qui ont de moins en moins de personnel et dont les jugements sont de plus en plus discutables et prononcés en dépit des règles.

#### **Jacques Agnès, secrétaire général adjoint,**

Nous savions que la rentrée serait mauvaise et la question est de savoir comment le SNES doit se positionner auprès de nos collègues qui sont en attente de la loi d'orientation. Il nous faut donc être dans le bon rythme, ni en avance sur les projets du gouvernement, ni en retard sur nos collègues.

La Section académique va avoir comme rôle de permettre à tous les S1 d'exister dans tous les établissements et de mener la bataille. Un stage aura lieu en Savoie le 19 octobre pour l'animation des S1. Le 25 octobre, nous organisons un stage sur la Carte scolaire de l'agglomération grenobloise.

Le premier acte de lutte est de se syndiquer et dans ce combat le S1 est essentiel.

## DISCUSSION

*Les éléments ci-dessous ne donnent pas l'exhaustivité de la discussion. Ils ont été mis en forme à partir de résumés d'intervention que certains participants ont bien voulu rédiger et des notes prises par les militants. Mais de nombreuses et riches interventions n'ont pas fait l'objet d'un résumé de la part de leurs trop modestes auteurs.*



**Christine Saint-Joanis, S2 74,**  
**lycée G. Fichet, Bonneville :**

En Haute-Savoie, un préavis de grève a été déposé au lycée de Cluses. La situation s'est détendue après l'obtention d'heures. Au collège de Ville-la-Grand, un deuxième CPE a été nommé pour cette année après la mobilisation des collèges.

**Anne-Marie Guillaume, élue UA à la CA,**  
**collège Pablo Picasso, Échirolles :**

À la fin de l'année dernière, un préavis a été déposé pour le 10 septembre 2012. Suite à un courrier du SNES, le cabinet du ministre a interpellé le Recteur. Nous avons 1/2 AED en plus, 1 AVS et 1 assistant Prévention-Sécurité qui doit travailler avec l'équipe mobile de sécurité. Par contre, nous n'avons pas obtenu un 3<sup>ème</sup> personnel de direction. Le point sera fait en HMIS mi-septembre. 6 collègues sont en complément de services et 1 à temps partiel pour éviter un complément de service.

**Vincent Robert, collège Condorcet, Tullins :**

Préavis de grève pour la semaine de la rentrée. Les effectifs ont explosé avec plus de 50 élèves en plus. En juillet, le Rectorat annonce une Troisième en plus, mais les Sixièmes restent à 30 par classe. L'IA a envoyé par erreur 20 élèves à Vinay qui ont été ensuite rapatriés à Tullins sans moyens supplémentaires. À la rentrée, 1/2 poste d'AED et 1/2 poste de secrétaire ont été octroyés, ainsi qu'un peu de matériel, mais les Sixièmes restent à 30. Grosse bataille pour mobiliser les parents. Les collègues ne se font pas trop d'illusion sur les annonces des semaines à venir.

**Michel Lombart, élu UA à la CA,**  
**lycée L. Lachenal, Argonnay :**

16 suppressions de postes. Quelques-uns ont été récupérés et, par une action de sectorisation, 2 secondes ont été ouvertes. Les classes sont surchargées avec plus de 35 élèves. Aucune modification de la réforme de l'enseignement technologique. 8 postes ont été supprimés en STI et, au final, il manque des collègues car beaucoup ont fait le choix d'aller en Technologie en collège.

**Cécile Sanchez, élue UA à la CA,**  
**collège Barnave, Saint Égrève :**

Au collège, nous sommes aujourd'hui dans l'intimidation pour faire accepter les heures supplémentaires ( suppression des groupes en SVT...). Une réunion a lieu pour faire le point.

**Christophe Daudin,**  
**lycée M. Reynoard, Villard-Bonnot :**

Les effectifs ont beaucoup augmenté et, avec la réforme des lycées, nous n'avons plus de place. Le lycée a ouvert le samedi matin et nous avons beaucoup d'erreurs d'emploi du temps avec des élèves qui travaillent 6 jours par semaine. Beaucoup d'HS, les classes sont surchargées et il y a un regroupement S / ES en Terminale sans que les élèves se voient ! Il manque 10 heures et demie en Lettres, 19 heures et demie en SES, 1/2 poste d'agent... Beaucoup de TZR sont sur 2 ou 3 établissements. Une action est prévue ( grève le 18 septembre ).

**Manue Pauthier, collège Le Masségu, Vif :**

Nous avons appris le 5 juillet que nous aurions une Cinquième supplémentaire financée par des HS. Deux jours après, le chef d'établissement nous a annoncé avant son départ qu'elle n'arrivait pas à faire la répartition. À la rentrée, nous avons une nouvelle principale et un nouveau CPE. Les collèges ont finalement accepté les HS et l'on se retrouve avec des situations difficiles en Allemand ( 23 heures sur Vif et Grenoble ) et en Lettres avec 14 HS pour 6 profs.

**Catherine Brun, collège de Pont de Claix :**

À la rentrée, fusion effective entre les deux collèges, tout en gardant deux sites. Les élèves sont par demi-journée sur un site. Les enseignants bougent. Nous n'avons pas de COPsy et un TZR de Physique enseigne les Mathématiques. La fusion a été imposée, sans concertation. Nous sommes très attentifs sur l'avenir de la SEGPA et cette situation provisoire durerait 3 ans. Beaucoup de parents auraient demandé des dérogations qui auraient été refusées.

**Jean-Louis Mollard, S2 26,**  
**lycée A. Triboulet, Romans :**

Au lycée Algoud, les collègues ont appris en juillet la réduction de 140 heures. Préavis de grève à la rentrée avec une grosse action collective. Pour les stagiaires, il y a des problèmes de compensation et une stagiaire a 3 HSA au collège C. Vernet. Des heures ne sont pas assurées en Allemand à Crest..

Il me semble que le SNES est en retard sur cette rentrée et qu'il faut nous mobiliser sur ces conditions de rentrée et sur les discussions à venir.

**Bernard Ogier-Collin, élu UA à la CA,**  
**collège de Pont-de-Beauvoisin :**

Le collège n'échappe pas aux effectifs pléthoriques avec des Sixièmes à 29, des groupes de Langues à 29 et du Latin à 31-32 élèves.

**Serge Paillard, S2 38,**  
**lycée P. Neruda, Saint-Martin d'Hères :**

Les problèmes de compléments de service sont particulièrement criants en cette rentrée. Par exemple, on n'hésite pas à imposer un complément de service de 21 heures entre Bourgoin et Pont de Chéruy. La situation des AED n'est pas plus enviable avec des tentatives

d'annualisation du temps de travail et un refus de formation. Tout cela participe d'un autoritarisme accru des chefs d'établissement.

**Dominique Pierre, élu UA à la CA,  
lycée E. Loubet, Valence :**

Au lycée, hormis des problèmes avec la direction, les classes sont surchargées, des heures ne sont pas assurées, les problèmes d'emploi du temps sont nombreux.

Concernant les stagiaires, une stagiaire de Chinois a reçu du Rectorat un arrêté d'affectation dans notre lycée, puis elle a appris par méli qu'elle avait été affectée dans l'académie de Lyon. Le Rectorat a affirmé que l'arrêté du Rectorat de Grenoble était un faux, mais cette « fausse » affectation a été transmise aux organisations syndicales !

**François Lecoite, élu UA à la CA,  
collège F ; Léger, Saint Martin d'Hères :**

Hier, nous n'avions toujours pas de nouvelles pour la compensation de la décharge d'un stagiaire en SVT et les informations contradictoires ont conduit au découpage d'une classe en Lettres entre deux enseignants. Il va également falloir être très vigilant sur les heures de décharge de service qui n'ont pas été données avec les DHG, du moins en Isère.

Concernant la Carte scolaire, la réflexion s'impose. Il nous faut également prendre en compte la concurrence du privé qui compte beaucoup pour les établissements RRS. Cela amène souvent les établissements publics à rentrer dans le jeu de l'attractif pour essayer de gommer une image négative qui colle aux ZEP.

Enfin, concernant les compléments de service et les HS, on peut citer le cas d'une collègue de Mens qui se voit forcée d'accepter 3 HS avec un complément de service à La Mure pour ne pas faire Mens-Grenoble.



**Nicolas Pavlidès, S2 73,  
lycée du Granier, La Ravoire :**

En Savoie, beaucoup de services partagés et les effectifs explosent en collège. À Albens, par exemple, il manque un enseignant en Technologie ; il n'y a pas de remplaçant en SVT et un enseignant a un complément de service de 40 km. À Saint Jean de Maurienne, des services sont annualisés et des classes divisées entre plusieurs enseignants pour une même matière.

**Fanny Valla, élue UA à la CA,  
SEP du lycée Jaume, Pierrelatte :**

Dans le collège de Pierrelatte, la moitié des collègues sont en complément de service. Au lycée, tout peut être fait si cela rentre dans les emplois du temps. Interrogation sur les nouveaux contrats AVS ?

**Olivier Moine, élu UA à la CA,  
lycée la Pléiade, Pont de Chéruy :**

À cette rentrée, suite à notre mobilisation, nous avons un nouveau proviseur. En ce qui concerne les STI2D, il y a des problèmes de mise en place liés également à des problèmes de matériel. En cette rentrée, nous n'avons plus d'AIPRT. Les problèmes d'emploi du temps sont nombreux et il semble que les horaires des groupes ne soient pas respectés. Nous sommes touchés de plein fouet par la concurrence du privé.

**Danielle Maisch, élue UA à la CA,  
collège La Rochette :**

Dans notre collège, les effectifs sont en hausse et on ne peut plus pousser les murs. Une classe a été créée uniquement avec des HS.

**Roland Chauvin,  
collège Les Dauphins, Saint Jean de Soudain :**

Pour cette rentrée, nous avons un 4<sup>ème</sup> préfabriqué dans la cour. Le chantage existe pour absorber les HS en Histoire. Les effectifs sont très lourds et les parents semblent de plus en plus se désinvestir.

**Annie Anselme, élue UA à la CA,  
lycée Baudelaire, Cran-Gevrier :**

Les classes sont à 35-37 et nous sommes dans une déréglementation horaire totale. On reporte sur le chef d'établissement et non sur la réforme. La mobilisation est difficile, mais une HMIS ( *heure mensuelle d'information syndicale* ) est prise.

**Christophe Dumaillet, élu UA à la CA,  
lycée H. Laurens, Saint Vallier :**

Au lycée, un stagiaire SES fait de la Gestion. Les effectifs dépassent les 35 par classe. Le tronc commun en Première pose problème en Histoire-Géographie notamment. Une collègue d'Espagnol serait sur 3 établissements. Beaucoup d'heures faites se retrouvent non payées avec les enseignements d'exploration, TPE...

**Jérôme Soldeville, lycée E. Mounier, Grenoble :**

Le recteur a déposé plainte contre des parents d'élève. Il y a vraiment la volonté de nous mettre la tête sous l'eau.

**Après le point sur la rentrée, l'après-midi a été réservé à la préparation du Conseil National autour de la question de la revalorisation, des États généraux et du Traité européen.**

**Jacques Agnès, élu UA à la CA,**

rappelle qu'il nous faut à la fois porter nos revendications en termes de métier ( *le projet du SNES* ) et en termes de moyens. De ce point de vue, la FSU doit mettre en débat le contenu et appeler au refus de la voie parlementaire pour le vote du Traité européen. Concernant l'attractivité de nos métiers, il faut une revalorisation financière et symbolique. Notre ministre reconnaît que nous ne sommes pas convenablement rémunérés, mais nous pouvons craindre une augmentation indemnitaire et non une refonte de la grille indiciaire et une hausse du point d'indice. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas accepter toutes les augmentations, mais nous devons nous battre avec tous les fonctionnaires pour rattraper les pertes subies depuis 1982.

En même temps, les diplômes requis pour le CAPES et l'agrégation sont le Master. Il n'y a donc plus de raison de recruter des certifiés car nous sommes recrutés au même niveau d'études. Il faut donc mettre avant notre mandat : tous agrégés !

**Pierre Belloir, lycée G. Fauré, Annecy,**

rappelle que nous sommes dans une crise mondiale qui est celle du capitalisme. Les politiques actuelles ne font qu'aggraver la crise. Dans ce cadre, l'investissement dans l'Éducation n'est pas à l'ordre du jour et le gouvernement n'a pas pris de mesures d'urgence. Le gouvernement met en avant la concertation avec les syndicats pour mettre en place cette austérité. Dans ce cadre, l'existence du SNES-FSU est un obstacle majeur. Il faut donc nous syndiquer en masse et s'opposer à la concertation.

**Thibault Michoux, élu EE à la CA, collège Les Saules, Grenoble :**

il faut l'agrégation pour tout le monde, seule revendication sur les salaires et le temps de travail. On ne peut pas poser de revendications plus simples.

La question de l'emploi est primordiale en cette rentrée. La CGT a posé la date du 9 octobre, il faut également nous en emparer. Il est utile de rappeler la mobilisation, le 22 septembre, de la FSU avec la CGT sur les travailleurs sans-papiers à Grenoble. Pour le Traité européen, il faut investir massivement le Collectif sur la Dette auquel la FSU participe.

**Jean-Claude Lamarche, élu UA à la CA,**

revient sur l'entreprise de démolition des STI. Ces enseignements coûtent plus chers que les enseignements généraux, donc il y a des moyens à récupérer. Le SNES doit réagir et mobiliser à la hauteur de ces attaques. La question de l'indemnitaire est également une attaque contre le système des retraites. La FSU doit se battre pour une nouvelle réforme des retraites, à l'opposé des réformes de 1995, 2003 et 2011.

**Christophe Dumaillet**

note que la question des rythmes scolaires sera un sujet brûlant et qu'il faut séparer ce qui relève des élèves et de nos conditions de travail. Concernant l'action, le SNES doit s'opposer au Traité européen et porter la bataille pour l'emploi avec la CGT.

**Jacques Fogliarini, élu UA à la CA,**

revient sur le Traité qui n'est pas que financier mais qui porte également les politiques de l'emploi vers plus de flexibilité... Cela a des conséquences sur la formation. Il faut donc mobiliser autour de la voie technologique.

**Jean Vincent, élu UA à la CA, lycée P. Neruda, Saint Martin d'Hères,**

rappelle la situation désastreuse des LP. Il faut une bataille sur le Traité le plus large possible. Cela va conditionner tout le reste.

**Corinne Baffert, secrétaire générale :**

Les États généraux peuvent être un vrai lieu pour faire entendre notre projet. Il nous faut partir du concret dans nos établissements pour avoir une action médiatique très forte. Il nous faut tenir des HMIS début octobre avant la synthèse académique du 18 octobre et la synthèse nationale du 25. Il faut faire des États généraux une étape de la mobilisation.

**Jean-Louis Mollard, S2 Drôme :**

Il ne faut pas nous laisser endormir par les propos du gouvernement. Sur le Traité européen, le SNES et la FSU doivent participer à l'initiative du 30 septembre. Le SNES doit s'engager sur le terrain de la lutte pour l'emploi public / privé et donc mobiliser pour le 9 octobre. Enfin, il faut, avec les États généraux, des actions et des mobilisations qui doivent déboucher sur une action forte de grève fin octobre (le 25 ?) ou au plus tard lors de la discussion sur le budget.

**Thibault Michoux, élu EE à la CA,**

souligne que le SNES a un discours qui nourrit l'attentisme de nos collègues et que nous ne sommes pas dans une position de mobilisation.

**Corinne Baffert**

pose la question de la construction de la mobilisation. La grande majorité de nos collègues ne sont pas dans une dynamique de grève. Le SNES et la FSU doivent porter tous ces dossiers pour mobiliser et les États généraux sont une étape de cette mobilisation.

Il nous faut donc retenir 3 dates importantes :

- ⊙ le week-end du 30 septembre la mobilisation contre le Traité européen ;
- ⊙ le 9 octobre et la mobilisation de la CGT. Le SNES doit y porter ses revendications, en particulier celles de la voie technologique ;
- ⊙ les États généraux du Second degré, avec prise d'heure mensuelle d'information syndicale, la première semaine d'octobre, une synthèse académique le 18 avant la synthèse nationale le 25 octobre à Paris

**Pierre Belloir, lycée Gabriel Fauré, Annecy,**

demande à ce que le CSA vote une motion (*non transmise*) demandant à ce que le CSA demande au SNES qu'il demande à la FSU qu'elle contacte les autres organisations syndicales pour organiser un rassemblement devant l'ambassade de l'Afrique du sud à Paris pour protester contre la répression sanglante des grèves.

**Jacques Agnès**

fait observer que - contrairement aux CA académique où les courants de pensée, dont le courant majoritaire, disposent d'un créneau horaire pour préparer des textes de résolution à partir de la présentation initiale - le Conseil syndical, ainsi que cela a été annoncé dès l'ouverture, siège en plénière pour laisser davantage de temps aux représentants des S1. C'est la raison pour laquelle les résumés d'interventions sont sollicités afin de conserver une trace de nos échanges. Quant aux représentants du S3 et des S2 au Conseil national, ils seront mandatés par ces échanges et les conclusions orales sur la nécessité d'une action de portée nationale sur les dossiers de l'Éducation, en même temps qu'il convient de construire une action unitaire sur les services publics. Il estime que vouloir à tout prix faire voter des prises de positions par le CSA ne respecte pas cet état d'esprit.

Le texte ne sera pas soumis au vote.

- *Compte rendu de vFrançois LECOINTE* -

# CONGRÈS FÉDÉRAUX FSU.

De décembre à janvier, vont se tenir les congrès départementaux de la FSU, en préparation du congrès national de Poitiers.

Sans préjuger du contenu des rapports préparatoires, les débats de ces congrès vont devoir déterminer les mandats et orientations de la FSU pour les 3 ans à venir. Dans le contexte économique, social et politique que connaissent le pays, l'Union européenne et le monde, des choix et prises de positions vont devoir être assumées par notre fédération :

- Quelle alternative économique et sociale au modèle dominant ?
- Quelle place pour les services publics « à la française » dans cette Europe et dans ce monde ?
- Quel projet éducatif pour la Nation ?
- Quelle stratégie syndicale et quels objectifs pour la FSU et plus largement pour le mouvement syndical et social ?

Sur l'ensemble de ces problématiques et questionnements, il est essentiel que les adhérents du SNES, individuellement ou collectivement au sein du S1, s'expriment et fassent entendre la voix du Second degré et de nos métiers.

1. Informez-vous auprès de votre section départementale FSU ou de votre S2 sur les dates et modalités de participation.
2. Participer aux éventuelles réunions de commissions préparatoires aux congrès.
3. Adressez des contributions sur les sujets qui vous tiennent le plus à cœur, elles seront prises en compte par les rapporteurs et portées à la connaissance des participants aux congrès.

- Jacques AGNÈS -

## Après les États généraux académiques réunis le 18 octobre au collège Jules Vallès et le rendez-vous national du 25 octobre,

### Sommaire

- Page 1 : Édito  
Page 2 : Tribune libre EE  
Page 3 : Tribune libre UA  
Page 4 : Beaucoup de bruit pour rien / New Public Management au Rectorat  
Page 5 : Haro sur le (pigeon) retraité  
Page 6 : Après la réforme STI2D...  
Page 7 : COPsy / Régionalisation...  
Page 8 : COPsy / Labellisation...  
Page 9 : Livret de compétences  
Pages 10 à 13 : Compte rendu du CSA du 7 / 09 / 12  
Page 14 : Congrès fédéraux FSU / Stage " Loi d'orientation "

### SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403 -  
Saint Martin d'Hères - Cedex  
e-mail : s3gre@snes.edu  
Tél : 04 76 62 83 30  
Fax 04 76 62 29 64  
Site académique :  
<http://www.grenoble.snes.edu>

## la section académique organise un stage de formation syndicale le mardi 4 décembre de 9 h à 17 h à la Bourse du Travail de Grenoble.

Il s'agit de réfléchir ensemble aux propositions contenues dans **le projet de loi d'orientation** qui sera alors connu. Il est absolument nécessaire de rester mobilisés, de mener le débat dans les établissements et de décider ensemble des suites à donner. Il est difficile aujourd'hui d'être très précis sur le programme du stage, dans la mesure où nous attendons les décisions du ministre.

Mais - comme il est réglementaire pour qu'elle soit de droit - **votre demande d'autorisation d'absence doit être déposée dans votre établissement un mois avant la date du stage, soit avant le 4 novembre** ( qui se situe pendant les vacances ). Vous en trouverez un modèle sur le site académique

<http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article31>

Passé le 4 novembre, elle n'est plus de droit mais vous pouvez encore la déposer en négociant éventuellement un rattrapage de vos cours.

**Inscrivez-vous nombreux, faites inscrire vos collègues, pour venir débattre ensemble de ce qui va et/ou doit changer dans le lycée et le collège.**

**L'avenir de l'École ne se construira pas sans nous, ni contre nous !**